



MOTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

AU SOUTIEN DU BARREAU DE BEYROUTH ET DE L'ENSEMBLE DE SES AVOCATS

Adoptée par l'Assemblée générale des 13 et 14 décembre 2019

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale les 13 et 14 décembre 2019,

CONNAISSANCE PRISE de la volonté commune du Haut Conseil de la magistrature du Liban et du barreau de Beyrouth d'œuvrer en faveur de l'adoption d'une nouvelle loi sur l'indépendance de la justice au Liban ;

CONNAISSANCE PRISE de la volonté du barreau de Beyrouth d'entreprendre des actions en vue de :

- réformer les institutions judiciaires du Liban et établir un pouvoir judiciaire indépendant, efficace et intègre ;
- protéger et promouvoir le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ;
- combattre la corruption en assistant les justiciables dans les procédures de recouvrement des avoirs volés par des actes de corruption ;
- mettre en place des institutions de contrôle et de responsabilisation ;
- exiger la transparence de la vie publique.

RAPPELLE le rôle essentiel de la profession d'avocat dans la préservation de l'Etat de droit, le droit d'accès à la justice et les principes fondamentaux de la démocratie, et notamment de l'indépendance de la justice ;

MANIFESTE son soutien au barreau de Beyrouth dans ces actions.

* *

Fait à Paris, le 14 décembre 2019

Conseil national des barreaux

Motion au soutien du barreau de Beyrouth et de l'ensemble de ses avocats
Adoptée par l'Assemblée générale des 13 et 14 décembre 2019